

# RÈGLEMENT RAID MINES NANCY

Edition 2022 (4ème édition)

30 Avril 2022



## Randonnée & Tir à l'arc

### Sommaire

Article 1 : Objet .....	2
Article 2 : L'équipe organisatrice .....	2
Article 3 : Les épreuves et conditions de participation .....	3
Article 4 : Inscription .....	3
Article 5 : Participants .....	4
Article 6 : Assurance .....	5
Article 7 : Matériel .....	5
Article 8 : Sécurité .....	6
Article 9 : Respect de l'environnement .....	6
Article 10 : Droit à l'image .....	6

Raid Mines Nancy 2021-2022 / Association de loi 1901  
Adresse : 92 rue Sergent Blandan - 54 000 Nancy / Site web : [www.raidminesnancy.com](http://www.raidminesnancy.com)  
Tél : +33 7 87 13 73 31 / E-mail : [raidminesnancy@gmail.com](mailto:raidminesnancy@gmail.com)

## Préambule

Avant l'événement, tous les participants ont pour obligation de prendre connaissance du règlement qui va suivre. En s'inscrivant à la randonnée du Raid Mines Nancy, les participants l'acceptent et s'engagent à le respecter.

En acceptant ce règlement, les participants déchargent l'association Raid Mines Nancy de toute responsabilité lors de l'événement du 30 Avril 2022. Les participants renoncent à faire valoir toute revendication de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels, agressions sur autrui, ou autres se produisant au cours du séjour dans le cadre de la participation à la manifestation. Les participants prennent l'entière responsabilité de leurs actions au cours du Raid Mines Nancy.

Tous les participants s'engagent à respecter l'environnement et à ne laisser derrière eux aucun déchets.

### Article 1 : Objet

La randonnée du Raid Mines Nancy Edition 2022 a lieu en parallèle et sur le même site que la 4ème édition du Raid Mines Nancy qui est une course multisport de pleine nature comportant une épreuve de trail, une épreuve de vtt et une épreuve de tir à l'arc.

La 4ème édition du RAID Mines Nancy se tiendra le Samedi 30 Avril 2022 au départ du lac de Longemer (commune de Xonrupt-Longemer à proximité de La Bresse).

Les participants à la randonnée s'inscrivent pour une randonnée de 10km (temps estimé 4h10) ainsi qu'une session de tir à l'arc encadrée par le club de tir de Xonrupt-Longemer. La randonnée n'est pas chronométrée.

### Article 2 : L'équipe organisatrice

Le Raid Mines Nancy est organisé par l'association Raid Mines Nancy, composée exclusivement d'étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy. L'équipe organisatrice, présidée par Augustin UWER, prend en charge l'ensemble des aspects organisationnels de l'événement.

#### Informations de contact :

Raid Mines Nancy, association loi 1901 (SIRET : 818 010 894 00025)  
Courriel : [raidminesnancy@gmail.com](mailto:raidminesnancy@gmail.com)  
Téléphone : +337.87.13.73.31 .  
Adresse : 92 rue Sergent Blandan, 54 000 NANCY

### Article 3 : Les épreuves et conditions de participation

Les participants doivent être en condition physique de réaliser l'ensemble de la randonnée et de pratiquer le tir à l'arc.

Le parcours de randonnée possèdera les caractéristiques suivantes :

Distance : 9,81 km

Dénivelé : 488 D+ et 488 D-

Durée estimée : 4h10

Les participants commenceront par l'épreuve de tir à l'arc puis partiront sur le parcours de randonnée. L'épreuve de tir à l'arc sera co-organisée par le club de Tir à l'arc de Xonrupt-Longemer et donnera lieu à des instructions spécifiques communiquées le jour de l'événement.

L'ensemble des épreuves doit être effectué avant 16h afin de permettre entre autres à l'équipe organisatrice de remettre le site de la manifestation en état avant la tombée de la nuit.

**Deux points de ravitaillement** sont disposés le long du parcours : 1 sur la partie course à pied et randonnée et 1 au lieu de départ-arrivée. Les participants peuvent en bénéficier mais ils devront laisser la priorité aux coureurs dont le temps passé aux ravitaillement n'est pas décompté.

Le jour de l'événement, les participants peuvent venir à la randonnée du Raid par leurs propres moyens ou bien prendre un bus spécialement réservé pour l'événement. Ce bus partira à **6h15** de la gare de Nancy, au niveau du Centre Prouvé et ramènera les participants au même endroit aux alentours de **18h**. Il fera un arrêt à **Saint-Dié des Vosges**.

### Article 4 : Inscription

#### A. Frais d'inscription

**Le montant de l'inscription s'élève à 15€ pour les étudiants, sur présentation d'un justificatif, et 20€ pour les non-étudiants.** L'inscription s'effectue en ligne. Les modalités d'inscriptions sont indiquées sur le site de l'association : [www.raidminesnancy.com](http://www.raidminesnancy.com).

L'inscription à la randonnée du Raid Mines Nancy octroie aux participants :

- la participation à la randonnée et au tir à l'arc
- des ravitaillements le long du parcours (un au point de départ et d'arrivée, un après 2km de marche)
- la réception de goodies
- le transport depuis Nancy ou St Dié-des-Vosges

Le nombre maximal de participants est fixé à 150 personnes pour l'ensemble de la manifestation. En dessous de 120 participants au raid multisport, la priorité sera donnée aux inscriptions à la course. Si le nombre d'inscriptions est trop élevé vous pourrez être mis sur liste d'attente et serez contactés par l'équipe organisatrice.

## B. Conditions d'annulation

Au vu de la situation sanitaire, en cas d'annulation, l'organisation s'efforcera de vous rembourser à la hauteur de ses moyens.

En cas de désistement pour convenance personnelle, vous serez remboursés à hauteur de :

- 50% des frais d'inscription avant le 15 Avril si vous ne trouvez pas de remplaçant
- A partir du 15 avril 2022, si vous ne trouvez pas de remplaçant, vos frais d'inscription ne vous seront pas remboursés.

Si vous trouvez un remplaçant, l'intégralité des frais d'inscription vous seront remboursés seulement une fois que votre remplaçant se sera inscrit et aura payé ses propres frais d'inscription.

En cas de désistement pour raison médicale ou pour circonstances exceptionnelles (à l'appréciation de la direction de course), vous serez remboursé à hauteur de :

- 75% des frais d'inscription avant le 15 avril 2022
- 50% des frais d'inscription au-delà du 15 avril 2022.

## Article 5 : Participants

### A. Engagement des participants

Les modalités pratiques de la course seront rappelées le jour de la manifestation ; les participants sont tenus de suivre les instructions énoncées par l'organisation à ce moment-là. Ils s'engagent à respecter les consignes et les instructions de courses données par l'organisation et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.).

Pendant la course, les participants doivent suivre les itinéraires et l'ordre des étapes. Pour cela, les participants peuvent compter sur des indications données par des aiguilleurs ainsi que sur un balisage rouge et blanc sur une partie du parcours. **Il est interdit de sortir des sentiers balisés.**

Une partie de la randonnée sera en commun et à sens contraire de la course à pied. Les sentiers sont suffisamment larges pour que randonneurs et coureurs se croisent sans risque. Il vous est néanmoins demandé de rester vigilants et de laisser si besoin la priorité de passage aux coureurs.

Lors de traversées de routes ou lors de passages dans des zones fréquentées, les participants doivent se conformer aux indications des signaleurs présents à ces endroits et dans tous les cas respecter le code de la route.

**Le respect du code de la route est obligatoire.**

## Article 6 : Assurance et responsabilité civile

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur. Cette assurance ne couvre que l'association et les membres qui la composent. Elle les dégage de toute responsabilité pénale et/ou civile en cas d'accident corporel des participants ou de détérioration de leur matériel.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de participants malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents.

**Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile** afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel). Une copie de cette police doit figurer dans le dossier d'inscription.

## Article 7 : Matériel

Il est fortement conseillé de prendre avec vous :

- 1 sac à dos ;
- 1L d'eau et une réserve alimentaire ;
- 1 repas pour le déjeuner ;
- un téléphone portable chargé ;
- des vêtements adaptés à la météo.

Liste du matériel fourni par l'équipe organisatrice :

- L'ensemble du matériel nécessaire à la pratique du tir à l'arc
- Ravitaillements

Les concurrents sont responsables des divers matériels mis à leur disposition par l'organisation et par ses prestataires ou partenaires. Toute dégradation, perte, vol, aux matériels mis à la disposition des participants par l'organisation donnera lieu à la perception des frais de réparation ou de remplacement des matériels concernés.

## Article 8 : Sécurité

- Tout participant témoin d'un accident devra dans la mesure de ses moyens et de ses connaissances en secourisme tenter de porter secours et signaler l'accident à l'organisation afin de mettre en place un dispositif de sécurité.
- Sur les passages de route, respectez scrupuleusement le code de la route. Les participants au Raid ne sont en aucun cas prioritaires sur les autres usagers de la route.

### Assistance Médicale :

Une équipe médicale est mobilisée pendant toute la durée de la manifestation.

## Article 9 : Respect de l'environnement

Le respect de l'environnement est un élément indispensable dans une manifestation de ce type. Les participants devront porter un regard attentif sur ce point et faire en sorte de préserver la nature en observant les règles suivantes :

- **IL EST INTERDIT DE JETER DES DÉCHETS DANS LA NATURE.** Les déchets doivent être conservés dans les sacs ou bien jetés dans les poubelles des ravitaillements.
- Les participants devront rester à tout moment sur les chemins.
- Toute détérioration du milieu naturel est proscrite.

Le tracé de cette quatrième édition du Raid Mines Nancy passe également dans des zones où la faune et la flore sont particulièrement riches et protégées. Une attitude particulière vis-à-vis de l'environnement qui l'entoure devra être prise par le participant.

## Article 10 : Droit à l'image

Au cours du Raid Mines Nancy, des photos ou vidéos peuvent être prises des participants en vue de promouvoir les activités de l'association. Si l'un des participants ne souhaite pas apparaître sur l'un de ces supports, il peut en faire la demande à l'équipe organisatrice.